

Il est suggéré que les CRÉ :

- **se dotent d'une politique d'égalité sur leur territoire visant notamment la parité de présence des femmes et des hommes dans leurs propres structures.**

C'est avec étonnement que nous avons pris connaissance de cette recommandation. Comme vous le savez sans doute, il est très difficile pour les CRÉ, d'intégrer un principe de parité, puisque les membres de nos conseils d'administration sont désignés, en grande partie, par la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. Cette Loi prévoit que ce sont les préfets des municipalités régionales de comté (MRC) et les maires des municipalités locales de 5000 habitants et plus qui siègent au conseil d'administration des CRÉ. La parité entre les hommes et les femmes au sein de nos structures décisionnelles sera donc possible seulement si on amende la loi ou encore lorsque les femmes seront plus nombreuses en politique municipale.

Pour ce qui est de la CRÉ de la Capitale-Nationale, le conseil d'administration est composé 40 administrateurs dont 26 administrateurs issus du milieu municipal, un administrateur désigné par le conseil de bande de la Nation huronne-wendat et 13 personnes représentant les milieux socioéconomiques. Des 27 personnes désignées par la Loi, une seule femme siège au conseil d'administration de la CRÉ. Pour corriger cette situation, les administrateurs de la CRÉ de la Capitale-Nationale ont inclus dans leurs règlements, un article visant la nomination de femmes pour occuper les 13 sièges des milieux socioéconomiques.¹ Grâce à cette politique interne, notre conseil d'administration peut compter sur la participation de neuf femmes provenant en majorité (huit) des milieux socioéconomiques, dont une représentation citoyenne formelle des femmes.

De plus, comme l'Entente-cadre de développement de la région de la Capitale-Nationale prend fin en 2006, les travaux visant l'élaboration de la future planification stratégique ont présentement lieu. Nous vous assurons que l'égalité de tous les citoyens est une préoccupation constante et un principe directeur qui guide nos priorités d'action.

Enfin, il est aussi important de mentionner que les femmes ont atteint et même dépassé la parité au sein de trois tables de concertation sur les six qui existent à la CRÉ, soit : le Forum jeunesse, le Comité d'économie sociale de la région de Québec (CRESQ) et le Comité consultatif sur les services de garde. De plus, soulignons que l'on peut compter sur la représentation citoyenne formelle des femmes dans le CRESQ et le Comité consultatif sur les services de garde.

¹ Ces 13 personnes sont choisies à partir des recommandations formulées par les organismes représentatifs de chacun des milieux socioéconomiques. Pour chacun des milieux, les représentants réunis en assemblée s'engagent à recommander par voie de résolution deux personnes, dont au moins une femme. S'il s'avérait impossible ou inapproprié d'agir ainsi, les représentants s'engagent à informer la CRÉ, par écrit, des motifs justifiant une telle dérogation.

- **créent des comités de travail et cherchent la collaboration des divers intervenants du territoire, notamment les instances qui représentent les femmes, pour mettre en œuvre leur politique d'égalité.**

En 2002-2003, nous avons travaillé, avec d'autres partenaires, à un projet d'entente spécifique portant sur la condition féminine et l'amélioration des conditions de vie des femmes. Une table de concertation portant sur la condition féminine devait être créée. Les partenaires étaient alors disposés à investir près de 600 000\$ répartis sur trois ans. Ce projet a été transmis au ministre responsable de la région en septembre 2003. Toutefois, compte tenu de la reconfiguration des organisations locales et régionales qu'induisait le projet de loi 34 et la fermeture appréhendée du CRCDDQ, le ministre avait alors décidé de ne pas donner suite au projet.

Depuis, la CRÉ est née et a pris son envol. En décembre 2004, les différents acteurs du milieu, étant toujours convaincus de l'importance de signer une entente spécifique portant sur la condition féminine dans la région et de travailler en concertation à l'amélioration des conditions de vie des femmes, ont relancé les travaux. Nous espérons signer cette entente en 2005. Ainsi, une Table de concertation régionale portant sur la condition féminine pourra être créée. Elle sera soutenue par un professionnel qui assurera l'avancement de ses travaux. Cette table sera aussi consultée lors de l'élaboration de la planification stratégique et veillera à ce que le principe de l'égalité soit omniprésent. De plus, il serait important de fournir au Secrétariat à la condition féminine, les ressources financières et humaines lui permettant de soutenir les actions initiées par les régions, telles que les ententes spécifiques portant sur la condition féminine.

- **se dotent d'une politique de la famille et ajustent l'offre de services dans une optique de conciliation travail-famille.**

En 2002-2003, le CRCDDQ avait travaillé avec le Bureau de la Capitale-Nationale et le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, à l'élaboration d'une entente spécifique portant sur la valorisation de la famille et de l'enfance. Un des thèmes abordés était alors la conciliation travail-famille. Les partis s'engageaient à injecter 336 000\$ sur trois ans pour adapter la mise en œuvre de la Politique familiale aux particularités régionales. L'élection d'un autre gouvernement, porteur de priorités différentes, a eu raison de l'entente qui était pourtant en cours de signature. Nous tenons à vous rappeler que la famille et l'enfance sont toujours des priorités d'intervention importantes pour la région de la Capitale-Nationale. Nous sommes donc disposés à travailler de nouveau sur une éventuelle entente spécifique portant sur la conciliation travail-famille, d'où pourrait découler une politique régionale portant sur la conciliation travail-famille. Nous avons déjà prouvé, avec l'entente spécifique sur le développement des centres de la petite enfance et des garderies, que la concertation régionale pouvait porter fruit et être génératrice d'actions concrètes.

Par ailleurs, convaincus de l'importance d'instaurer des mesures liées à la conciliation travail-famille, nous croyons qu'il n'y a rien de tel, que l'exemple pour exprimer concrètement son engagement. C'est pourquoi la CRÉ de la Capitale-Nationale s'est dotée d'une Politique de gestion des ressources humaines qui contient plusieurs mesures et avantages facilitant la conciliation travail-famille : congé de maladie, de maternité, de paternité, d'adoption, horaires variables, etc.

- **instaurent des mécanismes d'analyse systématique de leurs politiques et de leurs projets en fonction de la situation particulière des femmes et des hommes, dans un souci d'égalité et se dotent d'indicateurs capables de mesurer les impacts de leurs décisions sur la qualité de vie des femmes et des hommes afin de réduire les inégalités entre les deux sexes (infrastructures, transport, loisir, logement, sécurité, besoins en services publics, contraintes liées au temps, à l'espace et à l'emploi).**

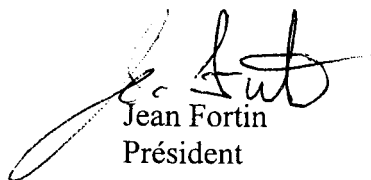
Bien qu'il soit louable d'instaurer des mécanismes d'analyse et des indicateurs pour mesurer les impacts de nos décisions, encore faut-il en avoir les moyens. Compte tenu des budgets limités des CRÉ, vous comprendrez qu'il est tout simplement utopique d'assurer un tel suivi.

- **soient imputables de leurs actions au regard de l'égalité entre les femmes et les hommes de leur territoire.**

Notre compréhension de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, nous laisse croire que l'imputabilité de notre organisation repose d'abord sur l'exercice des mandats qui nous sont confiés. Ainsi, nous devons répondre des actions que nous posons au regard de la concertation, du développement régional, de la planification stratégique, des ententes spécifiques ainsi que de l'évaluation des organismes de développement.

En ce qui a trait à l'égalité entre les hommes et les femmes sur notre territoire, nous nous faisons un devoir d'en faire la promotion et de soutenir les actions qui visent cet objectif. Nous ne pouvons toutefois nous en rendre imputables puisque ce n'est pas notre mandat et que nos moyens sont insuffisants.

Vous remerciant de l'attention portée à nos préoccupations, veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos sentiments les meilleurs.



Jean Fortin
Président